



Le **préapprentissage** permet d'acquérir les compétences nécessaires pour commencer une formation professionnelle initiale.

Il est possible de compléter un CFC avec une **maturité professionnelle** :

- Parallèlement au CFC, durant l'apprentissage.
- Après l'obtention du CFC, en 1 an à plein temps ou en 2 ans à temps partiel.

La formation en **école supérieure** (ES) permet aux titulaires d'un CFC d'acquérir une **spécialisation** dans un domaine professionnel.

La **formation professionnelle accélérée** (FPA) permet aux titulaires d'un certificat de culture générale ou d'une maturité gymnasiale d'obtenir un CFC **en 2 ans**.